

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2015

OBJET

**21 – CONVENTION OGEC POUR LES ATELIERS
PERI-SCOLAIRES ET PERI-EDUCATIFS 2015-2016**

N° 2015-07-21

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juillet 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 20

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES,
Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON,
Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola
LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 8

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Absent : 1

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....20
ayant un pouvoir...8
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

La commune gère le temps périscolaire de 16h05 à 17h15 à l'école Sainte-Thérèse depuis le
1^{er} septembre 2014.

Une convention signée par la commune, le président de l'OGEC et le directeur de l'école fixe
les conditions de prise en charge et d'organisation de ce temps périscolaire.

Une nouvelle convention est ainsi établie pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :

- D'AUTORISER le maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le 09 juillet 2015,

Publié le 13/07/15

Le Maire
Accuse de réception en préfecture
Alain ROYER 150709-2015-07-09-DE21-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2015
Date de réception préfecture : 13/07/2015



